



Le départ équivoque à la retraite

Fiche pratique publié le **05/07/2017**, vu **638 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La lettre de départ à la retraite du salarié adressée à l'employeur dans un contexte conflictuel peut-il s'analyser en une prise d'acte de la rupture du contrat de travail ?

Lorsque le salarié remet en cause son départ à la retraite en raison de faits ou manquements imputables à son employeur **le juge doit l'analyser en une prise d'acte de la rupture** qui produit **les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse** si les faits invoqués le justifiaient **ou** dans le cas contraire **d'un départ volontaire à la retraite**.

Ainsi, la seule mention d'un grief au sein de la lettre de rupture évoquant ainsi un contexte conflictuel lui permettra de lui ouvrir la voie d'une contestation judiciaire avec, pour issue, une **possible indemnisation** dans l'hypothèse où il parvient à établir la véracité du grief invoqué.

[Prise d'acte de la rupture du contrat de travail : mode d'emploi](#)

- [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)

- [La procédure à suivre](#)
- [Le préavis](#)
- [La réaction de l'employeur](#)
- [Conséquences de la prise d'acte](#)
- [L'employeur peut-il prendre acte de la rupture en cas d'abandon du poste ou d'absence injustifiée ?](#)
- [Résiliation en justice du contrat de travail](#)
- [Comment résoudre un conflit avec son employeur ?](#)
- [A qui s'adresser pour régler un litige entre un employeur et son salarié ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une transaction ?](#)
- [Saisir les Prud'hommes : avocat obligatoire ?](#)